



Cher(e) collègue,

Permettez-nous tout d'abord de profiter de cet envoi pour vous souhaiter de bonnes vacances d'automne. Nous vous adressons un document élaboré par le secrétariat national des CPE du SNES-FSU. Il reprend et commente la nouvelle circulaire concernant les missions des CPE. Cette dernière est le résultat de longues négociations entre les organisations syndicales et le Ministère de l'Éducation Nationale.

En tant qu'organisation majoritaire, le SNES-FSU, par ses propositions d'amendements, a permis de renforcer le rôle éducatif et pédagogique des CPE. De plus, son action a permis d'inscrire dans le texte le respect des 35 heures.

Il est cependant bien clair que tout n'a pas été obtenu et que des luttes restent à mener.

Alors que le dialogue social est aujourd'hui instrumentalisé, tant par le pouvoir que par certaines organisations en mal de relais sur le terrain, il est essentiel de redonner force à la parole de la profession en se syndiquant au SNES-FSU.

Non ! Se syndiquer ne signifie pas perdre sa liberté de pensée. Tout au contraire, cela signifie échanger, construire collectivement les mandats de notre syndicat.

Non ! Se syndiquer ce n'est pas mener des combats d'arrière-garde ! C'est, tout au contraire, contribuer à l'obtention d'avancées pour tous.

Pour que la catégorie des CPE (petite en nombre) soit entendue par un ministère comme le nôtre elle se doit d'être rassemblée.

Certes, cela passe par la représentativité obtenue par les organisations syndicales lors des élections professionnelles, celle du SNES-FSU est incontestablement confirmée année après année. Mais la force d'une organisation syndicale se mesure aussi au nombre de ses adhérents, l'administration ne s'y trompe pas.

Oui, dans les négociations le rapport de force reste toujours nécessaire et ceux qui vous affirment le contraire ne portent pour vous aucune ambition.

A bientôt dans le SNES-FSU et dans l'action.

Bien cordialement
Didier Barros, Patrice Arnoux, Marianne Corrèze